LA SOCIETE D'AGRICULTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE (1837-1841)

Jean POLAK

Compiègne disposait, dès 1834, d'une Société d'Agriculture dont on peut facilement retracer les activités, à partir de *"L'Agronome praticien"*, son bulletin d'information et de liaison. La bibliothèque municipale de la ville en conserve la collection complète, de 1837 à 1911(1) : un instrument précieux pour la connaissance de la catégorie des notables agricoles et ruraux, alors présentés et reconnus comme l'élite agricole d'un arrondissement.

On découvre d'abord la vie d'une institution, plus ploutocratique que démocratique, réticente à s'ouvrir au premier venu, mais qui se faisait un devoir de lutter contre la routine, l'ignorance et les préjugés, de porter, dans le domaine agricole, la lumière à partir de la raison. De là, on peut s'évertuer à mesurer l'état des connaissances agronomiques, constater les manifestations du progrès technique et établir les voies de sa vulgarisation. Mais ce sont encore les idées et les préoccupations majeures d'une classe sociale qui nous sont progressivement révélées, tout comme la place qu'elle entend tenir et le rôle qu'elle aspire à jouer dans le cadre nouveau qu'elle vient de créer.

Nous ne savons rien de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne pour la période allant de sa création, le 30 Août 1834 (2), à mai 1837, date de publication de son premier bulletin. On peut penser que la société était en phase d'organisation, ses membres se livrant, autour de leur président-fondateur, le sous-préfet de Compiègne Th. BLANC, à un premier prosélytisme.

Nous avons choisi de n'étudier que cinq années de fonctionnement de l'institution (1837-1841), période pour laquelle nous disposons de ses vingt-sept premiers bulletins d'information et qui a son unité : la société définit ses buts, met durablement en place ses modalités de fonctionnement et, à la veille de 1841, ses oeuvres portent leurs premiers fruits ; la société a atteint sa pleine maturité, comme en témoigne son bulletin, qui porte à nouveau le N°1 en janvier 1842.

En mai 1837, n'ont encore été constitués ni le bureau ni les modes de fonctionnement : présidée par le sous-préfet, assisté d'un secrétaire-trésorier, M. BOURDON, un ancien conservateur des forêts de la Couronne, elle compte alors 62 membres. Outre son président et son secrétaire-trésorier, elle est composée de 32 propriétaires, un général, trois maîtres de poste, un meunier, un brasseur également propriétaire, un notaire, un manufacturier, un industriel sucrier et deux vétérinaires. Pour les 17 autres membres, le rédacteur n'a pas indiqué de profession mais la responsabilité élective : on recense trois conseillers généraux (et maires), cinq conseillers d'arrondissement (trois sont maires, un adjoint), neuf maires. On dénombre en outre dix maires et trois adjoints parmi les "propriétaires", l'un des trois maîtres de poste et le meunier le sont également. Ainsi, sur 62 adhérents, 33 exercent des fonctions municipales notables ; cinq indiquent un titre nobiliaire, dont un marquis et Grand d'Espagne de 1ère classe, un autre marquis, deux comtes, un baron. On peut penser, qu'encouragé à créer une société d'agriculture, le sous-préfet chercha des adhérents dans son environnement proche. Ceux-ci vont, dès les premières assemblées, se livrer à une intensive campagne d'adhésion rigoureusement contrôlée.

Chaque séance commence par la

présentation par deux membres des candidatures des postulants, la société étant appelée à la séance suivante à se prononcer sur leur adhésion. On enregistre parfois plus d'une vingtaine de candidatures par séance ; on ne connaît pas toujours les qualités des membres agréés, mais il semble que le recrutement ne se soit pas, sociologiquement, profondément modifié : la proportion de propriétaires resta inchangée, alors que s'accroissait le nombre des cultivateurs et des personnes dont la profession était éloignée des préoccupations agricoles... On devait limiter au tiers la part des adhérents de cette dernière catégorie. Les premiers sociétaires souhaitant conserver une assemblée plutôt homogène, fondée sur la fortune et le prestige social, rappelleront au président les stipulations de l'article 2 du règlement définitif (3) adopté le 22 septembre 1838 (4) : *"tout candidat doit pour être admis, réunir au scrutin secret les suffrages de la majorité des membres présents"*, aussi chacun fut-il appelé au discernement dans le choix des candidats présentés.

Cinq ans plus tard, le 1er janvier 1841, la Société compte 198 membres actifs, dont 14 affichent une qualité noble, 15 sont titulaires de la Légion d'Honneur, 9 conseillers généraux et/ou d'arrondissement, 39 maires ou adjoints, un député, un autre, ancien député. On compte 102 propriétaires, 11 cultivateurs, 14 fonctionnaires d'autorité, 7 maîtres de poste, 5 vétérinaires, 2 médecins, 4 notaires ou anciens notaires, 2 avoués, 3 meuniers, 3 aubergistes, 3 manufacturiers, 2 brasseurs, 2 artisans, 1 marchand de laine, 1 arquebusier, 1 fleuriste, 1 grainetier, 1 pépiniériste et 1 agent d'assurances. Pour 36 personnes dont la profession n'est pas spécifiée, on a parfois indiqué le mandat politique, mais ces sociétaires étaient presque toujours des propriétaires. Quatre adhérents sont signalés avec une double qualité, celle de propriétaire étant toujours la première (deux aubergiste, un brasseur, un manufacturier). Par rapport à 1837 donc, la composition du groupe n'a guère évolué : il reste dominé par des propriétaires, qui naturellement siègent au bureau, dirigent les débats, guident la réflexion de la société par leur zèle, la qualité de leurs recherches et leur activité.

Lors de sa constitution, la Société s'était donné une organisation provisoire et un règlement sûrement sommaire ; en 1838, on éprouva le besoin de le réviser et le compléter. C'est ce règlement qui nous est connu (5). Il est, dans le fond et la forme, assez commun, comparable à ceux des associations philanthropiques ou culturelles qui se constituent aujourd'hui. Le plus intéressant est l'article premier, profession de foi de la société, qui se fixe des objectifs ambitieux :*"Les travaux de la Société ont pour objet le perfectionnement de l'agriculture dans l'arrondissement de Compiègne. Son but est de mettre en communauté l'expérience et les lumières individuelles des cultivateurs disséminés dans l'arrondissement, de stimuler l'émulation de tous ceux qui exploitent le sol, maîtres et serviteurs, de grouper des intérêts identiques souvent isolés et sans appui, de rechercher les causes des souffrances de l'agriculture et le remède à y apporter, afin de les faire connaître à l'administration du pays et en obtenir le soulagement, enfin de travailler par cette communauté d'efforts et d'intérêts à l'accroissement du bien-être agricole"* (6). Puis sont stipulées les conditions d'adhésion dans les différentes qualités (membre actif, honoraire ou correspondant). On définit la composition du bureau, les modalités et la périodicité de son élection, les charges qu'on lui confie, ses prérogatives particulières et celles des différents membres. Le texte précise les ressources de la Société, leur perception et les avantages auxquels une cotisation donne droit ; il détermine l'emploi des recettes, fixe la périodicité des sessions ordinaires, énonce les caractères particuliers des séances extraordinaires, l'ordre détaillé du déroulement des travaux d'une session, les modalités d'inscription à l'ordre du jour, la manière de nommer commissions et rapporteurs, et celle d'obtenir la modification du règlement intérieur... A vrai dire, rien d'extraordinaire mais, dotée de cet instrument, la Société va aussitôt oeuvrer pour ses objectifs. Ce qui étonne, c'est la volonté mise à réussir l'oeuvre collective : chaque membre entend sa participation comme un engagement personnel à rechercher et à diffuser le progrès, on est "agronome", c'est à dire attaché aux choses de la terre, à leur observation, agriculteur dans l'âme, et "praticien" : actif, pragmatique, rigoureux et réfléchi dans ses analyses et ses observations, le sociétaire met en oeuvre les principes nouveaux pour son profit et celui des autres, avec qui on promet de partager le Progrès.

LE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

L'approbation du règlement intérieur, le 22 septembre 1838, mit fin au fonctionnement transitoire. La Société élit un bureau complet, reconduisant le sous-préfet BLANC à la présidence ; le Baron de TOCQUEVILLE et M. de LARMINAT deviennent vice-présidents, M. BOURDON demeure trésorier, M. POIRSON est élu secrétaire et M. de CAYROL vice-secrétaire (7).

En mai 1841, du fait du développement des travaux et de la quantité d'ouvrages acquis ou reçus, le président obtient un poste d'archiviste-bibliothécaire.

La composition du bureau ne connaîtra que peu de modifications en cinq ans. Deux présidents se succèdent de 1834 à 1841. En 1839, le sous-préfet BLANC, muté à Etampes, on offre la présidence au Comte MALHER qui la décline mais, est élèvé à celle d'honneur. Th. BLANC est finalement remplacé par TOCQUEVILLE (8).

Statutairement, l'assemblée plénière est convoquée par le président sur l'ordre du jour qu'il détermine. A l'origine, les convocations aux séances comme *"L'Agronome praticien"* étaient adressés aux sociétaires sous couvert du maire de la commune de résidence ; les cotisations versées au percepteur cantonal, qui les rétrocédait au trésorier de l'association, qui avait pour ainsi dire un statut officiel. Ces pratiques cessèrent quand la Société atteignit sa pleine dimension (plus de 150 membres), d'autant que le système avait ses inconvénients : transmissions tardives, lourdeur comptable... *"L'Agronome praticien"*, adressé à partir de 1840 directement à tous les sociétaires, dans l'intervalle de deux sessions, donna très vite le compte-rendu de la séance passée, les lieu, date et heure de celle à venir, l'ordre du jour ordinaire (rapports des commissions, communications...) et les questions à résoudre, le tout soumis à la réflexion individuelle des membres, en vue du débat collectif en assemblée plénière...

Les réunions avaient lieu six fois l'an, en janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre, à l'Hôtel-de-Ville de Compiègne. En janvier 1842, on décida de déplacer à Noyon les sessions de mars et de septembre, afin que les membres des cantons de Guiscard, Lassigny et Noyon puissent y assister plus commodément. Cependant, malgré le bon accueil de M. MONY, maire de Noyon et vice-président de la Société depuis une élection partielle en 1841, ces assemblées septentrionales ne réunirent jamais plus du neuvième des adhérents, soit deux fois moins en moyenne qu'à Compiègne. (9).

LE DÉROULEMENT D'UNE SÉANCE ORDINAIRE

Le président, assisté des membres du bureau, dirige les débats ; les sessions connaissent un rituel quasi invariable. En premier lieu, lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente (10). Ensuite, différents membres présentent les candidatures des postulants qu'ils parrainent. Puis la Société se prononce sur les candidatures présentées lors de la séance précédente ; le vote s'est d'abord déroulé par assis-debout, puis à bulletins secrets.

En seconde partie, le président donne lecture de la correspondance reçue : lettres du préfet, annonçant l'attribution de subventions octroyées par le Ministre du Commerce et de l'Agriculture ou le Conseil Général, à titre d'encouragement; correspondances sollicitant des réponses à des enquêtes, demandes d'autres sociétés d'agriculture désirant échanger des publications, lettres de membres correspondants, de particuliers, d'adhérents actifs, annonçant des découvertes ou des procédés nouveaux ou prolongeant par écrit la discussion d'un point évoqué à la séance précédente, avis sur un article paru dans *"L'Agronome praticien"*. Autant que de besoin, l'assemblée désigne à ce moment les membres des commissions chargées d'examiner et expérimenter les découvertes d'instruments, de produits, "façons" et procédés nouveaux, ou de réfléchir sur des sujets qui visent à améliorer, à son sens, la politique agricole.

Puis l'assemblée entend une ou plusieurs communications de ses membres sur une question particulière ; la réflexion de l'auteur est enrichie à partir d'un débat général. On écoute ensuite le rapport des commissions chargées d'étudier un problème d'intérêt général ou d'exposer leurs conclusions, après étude et expérimentation des procédés présentés comme nouveaux par leurs inventeurs. Ce qui doit être remarqué, c'est la qualité de l'étude, toujours consciencieuse, objective, menée avec une rigueur toute scientifique même si, parfois, le rapporteur, de peur de blesser l'inventeur, choisit et édulcore son vocabulaire : il a fallu que la société enjoigne aux rapporteurs de limiter les euphémismes et *"les appréciations louangeuses"* (11) afin d'éclairer explicitement l'assemblée.

Au début de chaque année, une pareille commission examine les comptes du trésorier et expose ses conclusions en assemblée plénière.Les comptes approuvés, le trésorier est invité à présenter son budget. Les recettes sont constituées des cotisations, des subventions du Ministère du Commerce et de l'Agriculture et du Conseil Général, d'abonnements à *"L'Agronome praticien"* souscrits par des particuliers, de cartes d'entrée, quand la société organise des concours, de souscriptions au banquet qui clôturait cette manifestation... Les dépenses consistent en frais d'imprimerie, d'abonnements, achats d'ouvrages, d'outils aratoires nouveaux, de graines, d'engrais, d'instruments... (distribués comme lots après tirage au sort entre les adhérents présents), de frais d'organisation et d'achats de médailles pour les concours agricoles, de *"dépenses occasionnées par les expériences faites dans l'intérêt de l'agriculture" (12).* Le

reliquat est placé à la Caisse d'Epargne de Compiègne (1900F en 1840 pour une dépense totale est de 3682,10F). La Société doit savoir ménager ses deniers, si elle veut organiser des concours agricoles.

Souvent des membres choisissent le moment qui suit l'audition des rapporteurs de commissions pour présenter à l'assemblée les plantes nouvelles dont ils sollicitent l'expérimentation, afin de juger leur rentabilité éventuelle (13), ou pour présenter des productions extraordinaires (14). Chacun explique comment il est parvenu à produire tel beau spécimen ou quelles espérances peut donner telle spéculation nouvelle.

En dernier lieu, on aborde la solution des "questions à résoudre". Elles ont souvent été soumises à la sagacité et à la réflexion des sociétaires par le président, qui en a demandé la publication préalable dans le bulletin. A l'occasion du débat général, on note que certains membres ont fait un effort de recherche : les uns exposent leurs conclusions, en référence avec les solutions préconisées dans les traités d'agronomie, mais la plupart évoquent leur expérience. C'est à partir de ces "questions à résoudre" qu'on peut connaître les préoccupations des agriculteurs et propriétaires de l'époque. Le président qui les choisit veille à ce qu'elles suscitent l'intérêt le plus général : on est ainsi renseigné sur les difficultés les plus courantes : lutte inefficace contre les ennemis des cultures, insuffisance notoire d'engrais, exploitation peu avantageuse des bois, difficultés relatives à l'amélioration des races, manque d'efficience des soins vétérinaires, lutte contre la mauvaise exploitation des communaux (terres vagues et marais)...

L'ordre du jour étant épuisé, on tire au sort les lots qui sont offerts aux membres présents. A chaque fois, cinq au moins sont répartis entre la petite quarantaine d'assistants. Ces lots ont été le plus souvent achetés par la Société ; ils résultent parfois de dons du Ministère du Commerce et de l'Agriculture, qui espère ainsi vulgariser l'utilisation d'instruments ou développer des cultures. Il arrive aussi qu'un inventeur offre à la Société (ou qu'elle achète) aux fins d'étude et d'expérimentation, un exemplaire de la machine qu'il a mise au point.

Ainsi la Société avait su allier simplicité d'organisation et efficacité d'action. Elle avait réussi à rassembler une élite politique et sociale, dont les préoccupations agronomiques confirmaient la suprématie : il s'agissait d'une bourgeoisie rurale éclairée, d'une *intelligentsia* agricole, qui se donnait volontiers un brevet de philanthropie, au service du progrès et du bonheur... Qu'elle ait agi par intérêt, pour des raisons économiques, ne fait pas de doute : tout progrès généralisé devait apporter un mieux-être dans les campagnes et, par voie de conséquence, augmenter la rente foncière perçue par les propriétaires. L'élite seule était assez fortunée pour mettre en oeuvre des expériences, auxquelles ne pouvait se livrer le petit cultivateur fermier, de peur de perdre un argent trop difficilement gagné ; ce dernier adoptait l'innovation quand la preuve était largement faite de sa rentabilité, craignant d'être dupé par son propriétaire qui, à ses yeux, devait trouver, au détriment du preneur, un intérêt à la nouvelle pratique.

PROMOUVOIR LA VULGARISATION AGRICOLE

Après 1830, l'élite politique et sociale dominant les campagnes entendait jouer un rôle agricole novateur et entreprenant ; pour cela, elle devait apprendre et c'était bien là l'objet de la Société d'Agriculture : mettre en situation d'apprentissage ceux qui croient posséder leur art, leur enseigner les conditions d'une véritable expérimentation scientifique, favoriser, en jouant sur la vanité des hommes, l'émulation... Communications, expérimentations, travail des commissions, résolution de "questions" en étaient les principaux moyens.

En cinq ans, pour ce qui est des façons culturales, on a ainsi abordé les problèmes de déchaumage (qui à l'époque, n'était pas généralisé), les différentes sortes de labourage, de hersage (de la traction d'un buisson d'épines à la herse quadrangulaire), on s'est intéressé au semis (en lignes ou à la volée), aux effets heureux des binages, des sarclages...

On a évoqué, bien que cultivés traditionnellement, les façons et les engrais à apporter aux céréales, tentant d'introduire des variétés nouvelles de froment, venues d'Angleterre ou du Midi méditerranéen. Du fait des premiers développements de l'industrie sucrière, on a étudié les variétés de betteraves à forte densité de sucre pour *"l'industrie saccharine indigène"*. La société s'est aussi intéressée à la valeur nutritive des betteraves fourragères. L'étude de la pomme de terre a été une préoccupation constante : ont été expérimentées la pomme de terre de Rohan, la marjolin, celle dite d'Alger (violette) ; on a analysé les taux de fécule, le pouvoir sucrant et envisagé l'emploi des résidus de féculeries comme engrais ou dans l'alimentation animale. Pour diminuer le prix du pain, un sociétaire a même imaginé de faire entrer de la fécule de pomme de terre dans sa composition - le produit expérimental fut goûté par l'assemblée (15).

Par une information précise sur les façons culturales,

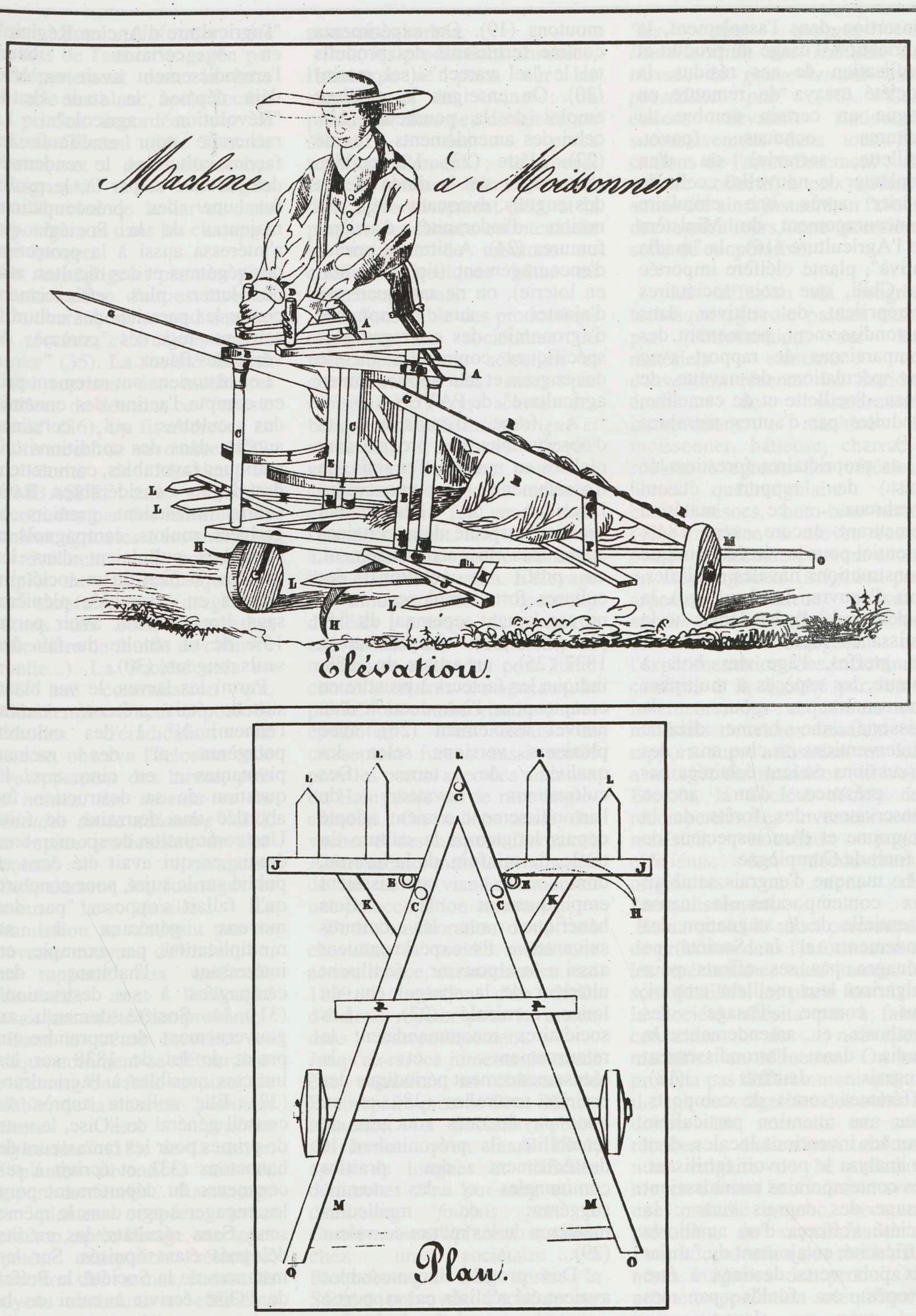
Machine à Moissonner
Elévation.
Plan.

l'insertion dans l'assolement, la fabrication, l'usage du produit et l'utilisation de ses résidus, la Société essaya de remettre en vogue un certain nombre de cultures connues (pavot, oeillette, sarrazin) ou d'en implanter de nouvelles : celle du mûrier après une circulaire d'encouragement du Ministère de l'Agriculture (16), la "madia sativa", plante oléifère importée du Chili, que trois sociétaires entreprirent de cultiver dans l'arrondissement, permettant des comparaisons de rapport avec des spéculations de navette, de colza, d'oeillette et de cameline, produites par d'autres membres (17).

Les propriétaires forestiers de bois de rapport étaient nombreux, ce matériau demeurant encore, vers 1840, essentiel pour la vie économique (constructions navales et civiles, bois d'oeuvre, de chauffage), la société multiplia les débats sur la croissance rapide des essences, les greffes, l'âge des bois à abattre, les espèces à multiplier (marronnier pour la caisserie)...une bonne dizaine d'interventions en cinq ans : des discussions étaient éclairées par la présence d'un ancien conservateur des forêts de la Couronne et d'un inspecteur de la forêt de Compiègne.

Le manque d'engrais semblait aux contemporains la cause essentielle de la stagnation des rendements et la Société ne ménagea pas ses efforts pour vulgariser leur meilleur emploi, tout comme l'usage des composts et amendements.On étudia dans l'arrondissement l'engrais Jauffret (18), différentes sortes de composts, avec une attention particulière pour les inventions locales, dont on analysa le pouvoir fertilisant. Les contemporains connaissaient l'usage des engrais verts : la société s'efforça d'en améliorer l'efficacité, en ajoutant du fumier aux pois verts destinés à être enterrés ou foulés par les moutons (19). On expérimenta comme fertilisants des produits tel le "sel varech" (sel marin) (20). On enseigna le meilleur emploi de la poudrette (21), celui des amendements : marne (22), plâtre (23). L'assemblée s'interrogea sur la durée d'effet des engrais, évoquant -déjà - la notion d'indemnité d'arrière-fumures (24). A titre de primes d'encouragement (tirées au sort en loterie), on ne manquait pas d'ajouter aux sommes d'agronomie, des ouvrages plus spécifiques comme"La théorie des engrais et leur application en agriculture" de PAYEN.

A force d'empirisme et d'observations, des progrès sont réalisés en matière d'engrais, ou d'assolements. On encouragea l'abandon de l'assolement triennal, respecté dans certaines communes de l'arrondissement, au profit de rotations des cultures fort complexes : ainsi un assolement septennal dit "du plus grand profit" fut présenté en 1837 (25) ; un article de 1839, indique les facteurs à prendre en compte pour l'introduction d'un nouvel assolement (26), avec plusieurs versions selon les qualités de terre. Des cultivateurs novateurs de l'arrondissement avaient adopté depuis longtemps la culture du trèfle, du sainfoin, de la luzerne, dont ils connaissaient empiriquement les effets bénéfiques sur les cultures suivantes ; ils expérimentaient aussi le pouvoir fertilisant ultérieur de la spergule ou du lotier corniculé (27). Les sociétaires recommandaient le retournement et le réensemencement périodique des prairies naturelles (28), et, en bons physiocrates soucieux de rentabilité, ils préconisaient le dessèchement des prairies communales et des marais, suggérant de meilleures manières de les mettre en valeur (29)...

Des progrès incontestables avaient été réalisés par rapport à "l'agriculture d'Ancien Régime"; en certains lieux, l'arrondissement avait en effet déjà dépassé le stade de la "Révolution agricole". La recherche pour améliorer les façons culturales, le rendement des récoltes et par là, le profit, fut une des préoccupations majeures de la Société, qui s'intéressa aussi à la protection des végétaux et des récoltes, afin de lutter plus efficacement contre les parasites des cultures, souvent regardés comme de véritables fléaux.

Les historiens ont rarement pris en compte l'action des ennemis des cultures qui, certaines années, dans des conditions climatiques favorables, commettent des dégâts considérables. Rats, souris, infestaient greniers et gerbiers, mulots, campagnols et surmulots pullulaient dans les champs, si bien qu'un sociétaire affirma en assemblée plénière, sans être démenti, avoir perdu 15% de sa récolte du fait des seuls rongeurs (30).

Parmi les larves, le ver blanc surtout était présenté comme l'ennemi N° 1 des cultures potagères et des racines pivotantes ; en cinq ans, la question de sa destruction fut abordée une douzaine de fois. Une commission de six membres étudia ce qui avait été écrit et publié sur le sujet, pour conclure qu'il fallait s'opposer "par des moyens généraux à sa multiplication, par exemple, en intéressant l'habitant des campagnes à sa destruction" (31). La Société demanda au gouvernement de reprendre un projet de loi de 1838 sur les insectes nuisibles à l'agriculture (32). Elle sollicita auprès du conseil général de l'Oise, le vote de primes pour les ramasseurs de hannetons (33), et écrivit à ses consoeurs du département pour les engager à agir dans le même sens. Sans résultats, les crédits délégués étant épuisés. Sur les instances de la Société, le Préfet de l'Oise écrivit à celui de la

Sarthe pour s'informer des résultats de l'action engagée par ce département dans la lutte contre le ver blanc, après l'octroi de primes accordées par le Conseil Général (34). Tant de débats et de démarches témoignent des dégats considérables de la larve, dans les potagers et dans les champs à cette époque.

On ne négligeait pas non plus la lutte contre d'autres insectes tel le charançon, second ennemi des récoltes,*"c'est l'ennemi du pauvre"* (35). La société débattit à six reprises des meilleures manières de détruire ce "funeste insecte" (36). On fit référence au "Cultivateur" de novembre 1832, aux écrits de Mathieu de DOMBASLE, aux méthodes préconisées par des membres de comices agricoles... les solutions se révélèrent mal commodes (emploi du gaz sulfurique) ou peu satisfaisantes (usage de fourmis des bois, disposition particulière de feuille de chanvre femelle...). La Société créa en 1840 une commisssion qui, préalablement à tout exposé de méthodes d'éradication de l'insecte, observa l'éclosion et le développement des larves, puis *"la nature, les moeurs et les habitudes de la calandre"* (37), une espèce particulière de charançons ravageant principalement les fourrages et surtout la bisaille... La commission ne trouvant pas de nouveaux moyens d'élimination, s'en rapporta aux méthodes ordinaires, dont l'efficacité n'avait jamais été bien probante.

Dans le même domaine, on indiqua comment se débarrasser de l'avron ou folle avoine, de l'hièble, de la cuscute *"plante si funeste aux prairies artificielles"* (38), de la sanve, de plantes adventices nées de l'apport de fumier... Ramassage des plantes coupées, avant floraison, après binage, sarclages répétés, extirpation sélective, extraction des racines, étaient les moyens communs et efficients utilisés pour se débarrasser des mauvaises herbes.

Pour les productions animales, l'attention se porta sur les chevaux et les ovins : on produisait alors peu de lait et on élèvait des porcs traditionnellement ; le cheval était le premier animal de trait dans l'arrondissement (39), et la plupart des fermes entretenaient un troupeau de moutons ou confiaient quelques bêtes au berger communal.

Pour l'ensemble des productions animales, les sociétaires se préoccupaient de sélection et d'amélioration des races par croisement : on acheta des béliers anglais*"à laine longue et nerveuse"* à l'Ecole Royale vétérinaire d'Alfort, pour les croiser avec des brebis mérinos, et le produit fut vendu dans l'arrondissement, afin de fournir à l'industrie la qualité de laine dont elle avait besoin. L'élevage du mouton suscita beaucoup d'intérêt : pratique du parquage estival mobile, recherche de meilleures méthodes pour lutter contre le tournis des agneaux, le piétin, la météorisation, les épizooties... Des essais de croisement furent aussi tentés pour les porcs, avec des animaux du Hampshire ou de race anglo-chinoise. On acheta aussi des vaches et des taureaux Durham à Alfort même, mais la production de lait et de viande demeurait une préoccupation mineure...

Pour l'amélioration de la race chevaline la société mena une action tenace, demandant en mai 1839 la création d'un dépôt d'étalons royaux pour la monte dans l'arrondissement. Jusqu'alors, les juments devaient être conduites au château de Beaurepaire près de Pont-Sainte-Maxence. La Société n'obtint satisfaction qu'en mars 1841, après de longues et difficiles démarches : un pur-sang et un demi-sang *"fournis par le Gouvernement"*, furent installés chez un sociétaire à Ricquebourg... Dès après, la Société prévoyait d'acheter sur ses fonds des étalons percherons, *"les plus propres à l'amélioration des chevaux de travail, le gouvernement n'en possédant pas"* (40). Ces étalons devaient stationner successivement dans tous les cantons de l'arrondissement : un service collectif à prix coûtant aurait été ainsi instauré en faveur des agriculteurs, une première sorte de coopérative.

La diffusion du progrès technique agricole passait aussi par l'information sur les matériels existants ou d'invention récente. La Société étudia de nombreuses innnovations : machines à moissonner, batteuse, charrues, rouleau à égrener les céréales, herse quadrangulaire (41), bineur trisocs, buto-bino-herse (42), machine à élever l'eau, pompe à incendie pouvant avoir un usage agricole (irrigation par aspersion), charrue pouvant servir d'araire...Comme les commissions chargées de l'expérimentation des machines confiées à la Société par leurs inventeurs, les acquéreurs de matériels nouveaux faisaient un rapport sur l'utilisation et les avantages des machines (42 bis). Bientôt, la Société décida de récompenser les inventeurs de matériels nouveaux jugés efficients, les découvreurs, originaires ou non, de l'arrondissement.

Remarquons le souci permanent de précision dans l'information : les mécanismes des matériels sont détaillés, les plans fournis... la Société n'hésita pas à faire construire de nouvelles machines en réduction. On ne procéda pas différemment quand il s'agit de vulgariser des soins à donner aux animaux ou aux récoltes : indications claires, nom vulgaire de la maladie, moyen d'éviter la confusion avec une maladie proche, vecteurs présumés de contamination... Pour la confection des remèdes : noms vulgaires des produits à acheter, appellation scientifique, prix auxquels on peut les

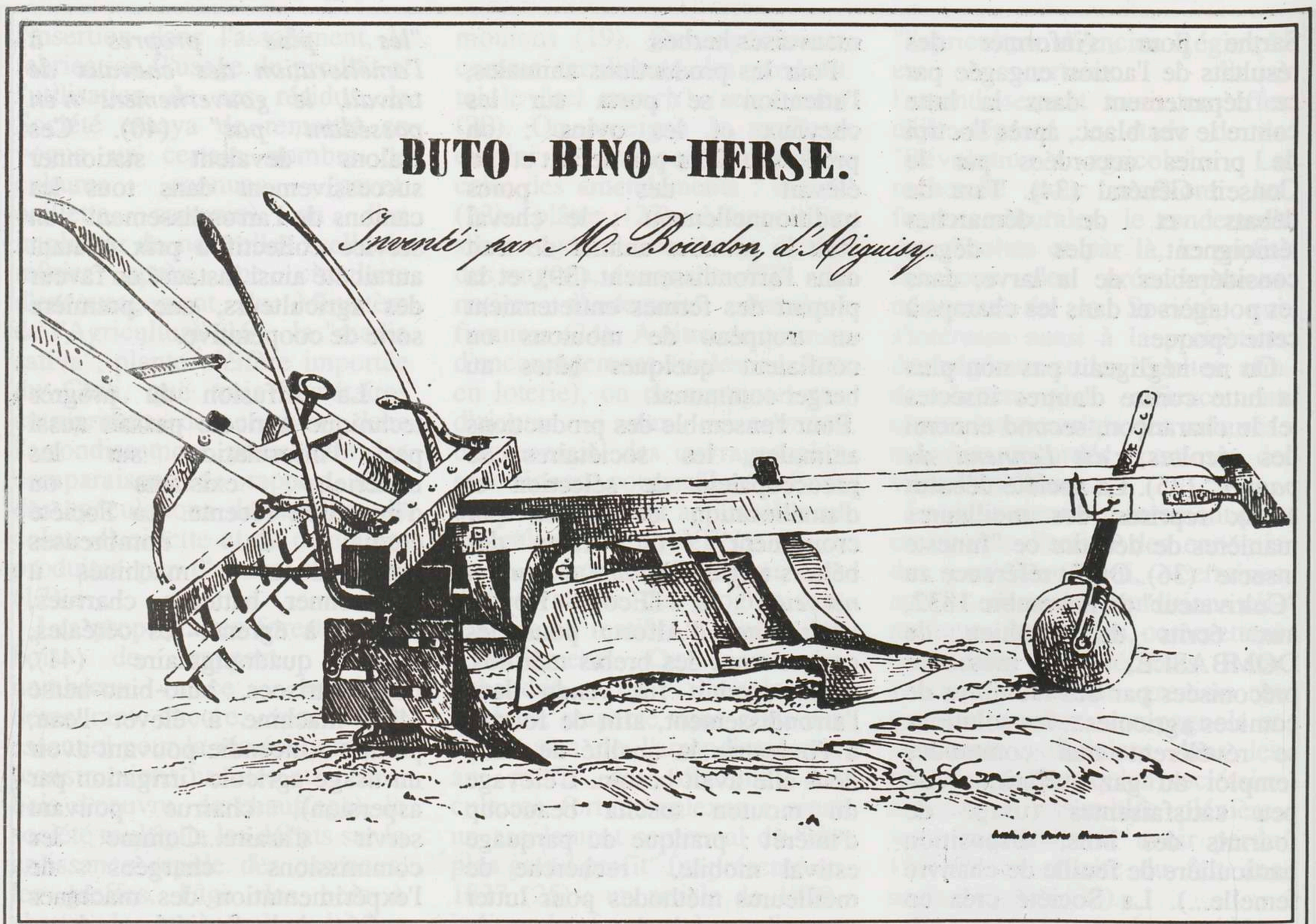

trouver, lieux où ils sont vendus, processus de préparation avec indication des proportions pour des quantités différentes, exprimées en mesures métriques et régionales antérieures à 1790, précautions à prendre pour l'utilisation, coût prévisible de l'opération... L'attention au calcul du coût est à noter : qu'il s'agisse d'introduire un nouveau procédé de culture ou une nouvelle spéculation, d'employer une nouvelle machine ou d'élever un bâtiment provisoire mais fonctionnel, pour faire face à de nouveaux besoins (43), l'évaluation de la dépense fut toujours une préoccupation constante.

L'attribution de lots à l'issue des réunions concourait, plus qu'on ne le pourrait penser, à la diffusion du progrès technique : la loterie renforçait l'assiduité aux conférences et la participation aux débats jusqu'au terme de l'assemblée et il est sûr que les sommes d'agronomie, les traités d'agriculture et d'élevage distribués gratuitement, par leur lecture, firent profit, tout comme les instruments aratoires nouveaux, le matériel (étaux perfectionnés, romaines-cadran, trocards, clés anglaises...) ou les graines (luzerne de Provence, madia sativa...). Chacun, de retour dans sa campagne, avait hâte de présenter la nouveauté à son entourage, suscitant interrogations et discussions : la vulgarisation s'étendait. Pendant un temps les matériels nouveaux étaient conservés à la bibliothèque municipale de Compiègne, où les adhérents pouvaient venir les observer, comme les livres et publications reçus ou acquis par la société, les brochures envoyées par le gouvernement via la sous-préfecture, à titre d'information ou de propagande agricole.

La Société d'Agriculture était une entité ouverte sur l'extérieur, renseignée sur la marche du progrès technique hors de son arrondissement. Ses membres correspondants l'informaient des découvertes et des perfectionnements présentés au sein des comices ou des sociétés dont ilsétaient adhérents (44). S'ensuivait un échange de correspondances, de plans... dont communication était donnée à l'assemblée, qui chargeait des commissions d'expérimenter... C'est encore par la lecture des bulletins des sociétés correspondantes que l'on connaît leurs efforts de recherche. En 1841, la Société de Compiègne échangeait des publications avec treize consoeurs (44 bis). On visait moins le perfectionnement des techniques culturales et des matériels, que la quête commune de solutions aux grandes aspirations de l'heure. Par exemple, en 1837, la Société Industrielle et Agricole de Beauvais demanda au gouvernement que les Sociétés d'Agriculture, représentatives des intérêts agricoles, puissent être *"investies des mêmes droits,*

des mêmes prérogatives et des mêmes rétributions que les Chambres de Commerce et des Manufactures" (45). Le voeu devait être repris par la société de Compiègne dans sa séance du 19 janvier 1839. Les sociétés correspondantes saisissaient parfois leurs consoeurs de leurs projets : celle de Castres (Tarn), par exemple, transmit à Compiègne un projet de réorganisation des Sociétés d'Agriculture auprès desquelles coexistaient des Comices (46), pour obtenir son appui auprès du Ministère ; le mémoire donna lieu à cette appréciation peu favorable : *"La Société d'Agriculture de Compiègne a exclu au contraire cette division funeste de la théorie et de la pratique. Elle pense que l'une et l'autre devaient se prêter un mutuel secours et que de leur union seule pouvaient résulter pour l'agriculture de véritables progrès"*(47). L'assemblée refusa de reprendre le texte à son compte pour un envoi au Ministère.

"L'Agronome praticien" est la mémoire des délibérations de la Société, un élément essentiel de la diffusion du progrès des pratiques agricoles et forestières, des perfectionnements apportés aux outils et aux machines. Outre les débats de l'assemblée, on y trouve les communications (ou leur résumé) faites à l'occasion des sessions, le compte-rendu des commissions ayant examiné les matériels, les procédés nouveaux et les perfectionnements apportés aux façons culturales comme aux machines, les "questions à résoudre" et les réponses faites ; un certain nombre d'articles, qui sont souvent des compilations d'ouvrages d'intérêt agricole général, des reprises d'articles ou des réponses au "Cultivateur" ou au "Bon Jardinier", des publications d'auteurs étrangers à la Société d'Agriculture (48), mais aussi de membres correspondants et de membres actifs. Ces derniers redacteurs étaient peu nombreux : avant tout BOURDON, ancien conservateur des forêts, POIRSON, inspecteur des forêts, DELARUE, auteur d'une "Entomologie forestière", TOCQUEVILLE (amendements calcaires), Jules THIRIAL (emploi de la marne et des engrais), EGRET (sur les baux à ferme)... Toute contribution était prolongée par un examen collectif et son compte rendu, aussi facteur de progrès.

Quel fut le rayonnement de*"L'Agronome praticien"*? On ne connaît pas exactement le tirage de chaque livraison. Il était diffusé pour le moins à treize sociétés correspondantes, à une demi-douzaine de membres correspondants, à près de 200 membres actifs (49), à des abonnés extérieurs à la Société (50). On peut supposer qu'une réserve avait été constituée pour répondre à d'éventuelles demandes d'échanges de publications : un tirage de 250 à 300 exemplaires paraît plausible. L'important était que les bulletins soient lus par les adhérents et leurs proches (51), que les articles donnent lieu à réflexion, discussion, échange : ainsi*"L'Agronome praticien"* était un vecteur important du progrès agricole ; s'il n'atteignait encore qu'une faible partie des paysans de l'arrondissement, la société n'avait pas renoncé à leur inculquer le progrès agricole, en organisant des concours ; misant sur la curiosité, elle voulait d'assurer le succès populaire d'une vaste entreprise d'information et de vulgarisation agricole.

LES CONCOURS AGRICOLES

Le 19 mai 1838, la Société d'Agriculture décidait de fonder trois séries de prix (52), distribués le dimanche 29 juillet à l'Hôtel-de-Ville de Compiègne. L'agriculture honorerait ainsi *"la moralité, la bonne conduite, la capacité, les longs services"* de ses meilleurs serviteurs. On distribuerait pour chacune des séries, une médaille d'argent, deux de bronze frappées au coin de la Société et une somme en argent variable (de 50 à 15F), placée sur un livret de la Caisse d'Epargne, à chacun des récipiendaires. Ceux-ci furent désignés après examen de leurs titres par un vote de l'assemblée générale (53). Du fait de la surabondance de candidatures (près de cent), la Société dut porter à six les récompenses de la première série et ajouter aux prix dix mentions honorables. Pour la distribution, elle avait invité l'ensemble des membres de sa compagnie et leurs épouses, les notabilités civiles et militaires qui, après la revue de la Garde Nationale et un concert de musique militaire, entendirent les mérites des lauréats prononcés par le sous-préfet qui célébra le zèle, la probité, le labeur, le dévouement (parfois l'abnégation) témoignés aux maîtres par d'excellents serviteurs...

Le succès de cette distribution de récompenses et la santé financière de la Société permirent d'organiser le premier Concours agricole. La Société désigna une commission de huit membres pour le préparer et mit 1500F à sa disposition (54). Comme l'année précédente on distribua des médailles, des prix en argent et des mentions honorables aux meilleurs domestiques, mais encore, des primes aux serviteurs récompensés l'année précédente qui, ayant conservé la somme versée sur leur livret de Caisse d'Epargne y avaient ajouté le produit de leurs économies. En outre, des prix furent attribués *"aux propriétaires de bêtes à laine de 1 à 4 ans, réunissant la beauté des formes à la finesse, à la longueur et à l'épaisseur de la laine","aux propriétaires des plus belles vaches destinées à la reproduction...","aux propriétaires des plus belles charrues*

dans l'arrondissement, d'une supériorité incontestable et dont lesdits propriétaires font avec succès un emploi journalier","aux propriétaires d'autres instruments aratoires quelconques, nouveaux dans l'arrondissement..." (55). Dès lors on vint au Concours agricole pour honorer le serviteur récompensé, tous les maîtres n'étant pas forcément membres de la Société ; mais encore pour voir troupeaux et bêtes primés, instruments aratoires nouveaux dont on distinguait par des prix spéciaux, sans doute après concours de démonstration, l'habileté des conducteurs. Dès lors, le Concours agricole devint un lieu d'échange d'informations, de vulgarisation en direction du plus grand nombre.

Tirant les conclusions de la manifestation, la Société décida de créer dans l'avenir des prix supplémentaires ; à ceux de moralité et d'habileté, attribués aux serviteurs, ou aux propriétaires de charrues, d'instruments aratoires, de troupeaux de bêtes à laine ou à cornes, on ajouta des prix destinés *"aux propriétaires des meilleurs chevaux de gros trait nés dans l'arrondissement" "... des plus beaux troupeaux de porcs élevés dans l'arrondissement"* ; également des récompenses pour des spécimens, pour le propriétaire *"du plus bel étalon propre à la production des chevaux de gros trait et de messagerie servant dans l'arrondissement", "de la plus belle jument poulinière propre à la prodution de chevaux de même espèce..." ,"du plus beau bélier servant à la production dans l'arrondissement","du plus beau taureau servant...","des plus belles vaches attachées à une exploitation"*(56). Les membres de la Société d'Agriculture cherchèrent, par la sélection, à opérer un choix parmi les meilleurs reproducteurs, sachant que les propriétaires préféreraient pour la saillie tel bélier, étalon, ou taureau primé par un jury impartial et exigeant, soucieux d'accroître la qualité des races. Cela est surtout attesté pour les chevaux de trait : on espérait trouver par la sélection, par des croisements, les chevaux de travail dont l'agriculture locale avait besoin ; ce fut une préoccupation permanente de la Société.

Certes ne pouvaient être récompensés que des animaux *"servant à la production ou nés dans l'arrondissement"* : la Société cherchait ainsi à éviter l'évasion des récompenses, mais elle estimait surtout qu'il existait dans sa région suffisamment de propriétaires dignes d'être primés, sachant que la notoriété conférée par la récompense permettrait de contribuer, par la reproduction, à la constitution dans l'arrondissement d'un cheptel de qualité. En revanche, l'innovation en matière d'instruments aratoires paraissait déficiente aux membres de la commission d'organisation, aussi demandèrent-ils l'admission au concours des propriétaires d'instruments domiciliés hors arrondissement.

Ces mêmes commissions proposèrent de décerner deux Prix d'Honneur, l'un pour *"l'introduction en grand de la plante relativement la plus utile à l'agriculture"*, le second pour celle *"des meilleures méthodes d'administration forestière"* (57). Les lauréats devraient se trouver nécessairement parmi les agronomes, agriculteurs et sylviculteurs d'élite, dont la Société était le vivier... Ce fut une manière d'exciter l'émulation des membres, d'honorer les plus actifs, en récompensant des efforts de recherche profitables au plus grand nombre.

La multiplication des prix, les frais d'organisation et d'investissement (on avait fait des concours agricoles une institution durable), dépassaient les possibilités financières de la Société. Aussi repoussa-t-elle le Concours Agricole prévu initialement pour 1840 à mai 1841. Il devait se dérouler sur les hauteurs de Corbeaulieu, et eut lieu finalement sur le terrain de manoeuvres du 11ème Chasseurs, le 31 Mai 1841, lundi de Pentecôte. On en avait offert la présidence d'honneur à S.A.R. le Duc d'ORLEANS, membre d'honneur de la Société (58) qui, indisponible, délégua le Préfet, lui-même empêché et remplacé par le Comte MALHER, autre président d'honneur et sous-préfet de Compiègne. La distribution des récompenses fut suivie, pour la première fois, d'un banquet, de la représentation de deux pièces de théâtre et d'un bal jusqu'à trois heures du matin. Le Concours agricole venait de trouver sa véritable dimension et on peut penser que la foire de Compiègne, qui subsiste aujourd'hui au début du mois de juin, en est la survivance.

DES IDEES EN AVANCE SUR LE TEMPS

Par certains aspects, la Société d'Agriculture de Compiègne pouvait passer pour rétrograde, dans la mesure où une partie de ses membres avait une vision bien particulière de la société : inégalitaire par définition, elle devait être dirigée par une élite, seule capable de rassembler et conduire au bonheur une masse paysanne unie dans toutes ses composantes. Cent ans plus tard, la Corporation Paysanne mise en oeuvre par le régime de Vichy ne professera pas d'autre idéologie. Tous ne partageaient pas, cependant, cette vision, contestée par ceux qui déploraient une tutelle imposée, une organisation politique contraignante.L'élite se sentant menacée prétendait soumettre ce qui lui apparaissait comme des forces mauvaises : les sans-aveu, les vagabonds, puis les opposants, les mal-pensants des

campagnes. On oeuvra donc au renforcement des pouvoirs de police des gardes-champêtres pour les premiers, souhaitant l'établissement d'un livret professionnel agricole pour les seconds.

La peur du pauvre n'était pas nouvelle : le horsain, le chemineau ont toujours inquiété (59). D'où viennent-ils ? Où vont-ils ? Quelle misère les a réduits à la mendicité ? On ne sait, et cette ignorance ajoute à la peur. Un morceau de pain, un toit de grange refusés, et c'est une meule, un bâtiment, la ferme qui risquent de flamber. Aussi la Société demandait-t-elle aux pouvoirs publics d'accroître les prérogatives des gardes champêtres, dont elle récompensa le zèle par des médailles aux Concours Agricoles, après 1841.

Les sociétaires étaient par ailleurs convaincus que la campagne restait le seul lieu où un groupe d'hommes pouvait, par l'exemple, imposer une rigueur morale, une pureté des moeurs, indispensables à la pérennité d'une société. La vie urbaine et manufacturière, factice et corruptrice (60), était à dédaigner ; la terre, seule, régénère, sauve la vertu, perpétue les valeurs... Sur ces bons principes, à partir d'une question à résoudre (61) : *"La Société reconnaît-elle la nécessité d'astreindre les domestiques de ferme à la formalité des livrets"*, l'assemblée unanime répondit positivement, nommant une commission chargée de préparer une pétition au gouvernement et de rédiger un projet de livret pour l'arrondissement, dans l'espoir d'obtenir que les cultivateurs l'exigent pour tous leurs employés (62). Clairvoyante, la commission montra à une assemblée hostile à ses vues, que le livret agricole risquait d'attenter à la liberté de l'ouvrier agricole, que tout ne pouvait y être inscrit, que *"beaucoup de maîtres n'oseraient pas consigner leurs sujets de plaintes sur le livret d'un domestique qu'ils renverraient... pour ne pas se faire de petits ennemis, exposés comme ils sont aux vengeances et surtout à l'incendie"* (63), aussi proposa-t-elle plutôt un projet de loi obligeant les ouvriers de l'agriculture à se pourvoir d'un livret semblable à celui des ouvriers, sur lequel *"seraient nécessairement inscrits la date de l'entrée du serviteur chez un cultivateur, les paiements qui lui ont été faits ou le prix de son travail, et l'époque de sa sortie de la ferme"* (64). Demandes sages et modérées, avantageuses pour les deux parties, car limitant les contestations et plus favorables à la paix sociale. Le gouvernement n'y répondit pas...

Les sociétaires compiègnois se montraient résolument conservateurs, se plaignant de la concurrence de l'industrie, selon eux, plus favorisée par les pouvoirs publics (65).

La Société débattit en janvier 1839 d'un projet d'adresse au gouvernement, où elle demandait un monopole de représentation officielle pour les Sociétés d'Agriculture *"qui peuvent être considérées comme renfermant en leur sein l'élite des agriculteurs du pays"* (66) et réclama, à l'instar des chambres de commerce et des manufactures, une représentation de *"l'industrie agricole"* au niveau de chaque arrondissement. Sa sollicitation ne reçut aucune réponse.

La Société fut indéniablement en avance dans le domaine des idées susceptibles de servir l'agriculture. Elle proposa un certain nombre de projets, que l'on a eu la sagesse de réaliser depuis. En 1841, elle chargea une commission de préparer le plan d'un Code Rural, le Code Forestier de 1827, ramené à l'agriculture, lui apparaissant à maints égards incomplet pour répondre aux besoins des propriétaires et des exploitants ruraux. La commission réussit à rédiger un projet cohérent, malgré la variété des codifications régionales et des usages locaux. Il distinguait les lois générales de ces usages, dont les pouvoirs publics demanderont la codification par les Chambres d'Agriculture au début des années 1950 (67). De même, la Société compiègnoise a imaginé la constitution d'un comité de consultations gratuites pour règler les litiges entre propriétaires et fermiers, en a établi le règlement et désigné les commissaires. Deux comités de neuf membres chacun ont été institués, l'un à Compiègne sous la présidence du conseiller d'arrondissement et maire d'Antheuil FERTE, l'autre à Noyon, sous la présidence de MONY, maire de la ville, EGRET de Bussy étant secrétaire. Le comité arbitrait les différends agricoles, les parties étant libres de lui faire connaître les litiges, d'accepter sa médiation et les accommodements proposés. Elles gardaient toute latitude pour, le cas échéant, se pourvoir devant la juridiction civile. C'est là, l'origine certaine des tribunaux paritaires des baux ruraux, à une différence près pourtant : les représentants des preneurs y étaient absents..

La Société tenta aussi d'imposer sa médiation en matière d'assurances. Nombre de membres, se méfiant des escroqueries en ce domaine, adressèrent plusieurs pétitions au gouvernement pour que les propriétés soient évaluées par une commission constituée d'une sorte de jury prud'homal cantonal désigné par la Société d'Agriculture, et ne puissent être assurées que pour les trois quarts de leur valeur (68).

Nous avons pu remarquer que la Société s'est montrée éclairée

en matière de baux ruraux : elle a lutté contre l'application de la cause routinière encore insérée dans de nombreux contrats, qui interdisait à l'exploitant de dessoler, l'obligeait à cultiver en trois soles et à laisser pendant et à la fin du bail un tiers des terres en jachère. Elle a fustigé les baux à court terme jugés l'élément le plus nuisible à l'agriculture ; préconisé les baux à long terme, recommandé les baux emphytéotiques, ces deux derniers étant les seuls à permettre des assolements complexes, susceptibles de restituer régulièrement à la terre les éléments minéraux et organiques nécessaires pour l'obtention de rendements normaux, l'engagement de forts capitaux par le preneur et le paiement d'une rente foncière régulière et élevée.

Elle s'est intéressée au développement de l'instruction agricole auprès des grands propriétaires mais aussi des petits cultivateurs. Dans cette optique, elle a rendu compte de l'ouvrage de GERARD-MICHEL, Président de la Société d'Agriculture de Clermont-de-l'Oise : *"De l'Enseignement pratique de l'Agriculture pour former les agents principaux des exploitations rurales"*, elle a cherché à former les maîtres d'école de l'arrondissement pour les aider à dispenser un enseignement de meilleure qualité ; elle a imaginé un système de primes pour les plus zélés et de récompenses à leurs meilleurs élèves ; elle a organisé des cycles de conférences agricoles et invité des spécialistes nationalement reconnus à venir partager leurs connaissances ou vulgariser le fruit de leurs découvertes.

Toujours dans ce domaine, le président TOCQUEVILLE a élaboré un projet de cours agricole élémentaire : le rapporteur d'une commission *ad hoc*, proposa, à partir de ce programme,*"la rédaction et la distribution gratuite d'une espèce de catéchisme agricole qui contiendrait les principaux éléments d'agriculture"* (69). Pour l'assemblée générale, les rapporteurs ont étudié les modèles étrangers, afin de proposer les meilleurs moyens de réforme et de développement de l'instruction agricole. Ils ont regretté le manque de volonté politique du gouvernement, lui reprochant de ne pas assurer *"à l'état de laboureur cet appui sans lequel il ne fait que végéter; il (lui) faut de fortes institutions qui le placent au rang qu'il doit occuper, le premier dans le pays; car... il est la source de toute prospérité et de toute la tranquillité des états"* (70). Ils ont recommandé la formation de conseils d'agriculture par arrondissement et par département, la création de fermes pratiques dans chaque canton, chez un agriculteur modèle, que l'Etat aurait subventionné pour l'achat d'équipements nouveaux ; l'établissement d'un cours d'agriculture dans tous les collèges ; la dispense du service militaire pour tout jeune conscrit qui se consacrerait à l'instruction agricole ; bref ils ont préconisé une politique plus volontariste, seule capable de faire *"refluer vers l'agriculture une masse de gens actifs qui feront de bons agriculteurs et qui, peut-être, auraient fait de mauvais avocats"* (71)

Invitée à répondre à une circulaire du Ministre du Commerce et de l'Agriculture du 26 Juin 1841 relative aux intérêts de l'agriculture, la Société écrit *"que le défaut d'instruction chez les cultivateurs (est) reconnu comme l'un des plus grands obstacles au progrès"* (72) et propose comme *"moyens les plus efficaces de propager dans les campagnes les bonnes notions d'agriculture"* (73), la diffusion de manuels élémentaires d'agriculture, de publications agronomiques, la création d'un enseignemen agricole dans les écoles normales primaires et les classes primaires, la nécessité de placer des terrains d'expériences à côté des chaires d'agriculture des écoles normales, la création de fermes modèles et de fermes expérimentales jouxtées d'écoles d'agriculture... Toutes bonnes idées que les gouvernements successifs tarderont trop longtemps à mettre en place, et qui obligeront l'agriculture française, retardataire, à défendre les politiques protectionnistes (74), diminuant par là même sa capacité à évoluer positivement, dans une économie européenne d'échanges, qui ne tardera pas à devenir mondiale, avec le développement de la navigation transcontinentale et la découverte de moyens nouveaux de conservation des denrées.

Voici, trop vite tracés, les principaux aspects de l'oeuvre de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne pendant ses cinq premières années d'existence. Nous n'avons guère les moyens de mesurer l'efficacité de ses actions, sans doute très positives, même si les applications eurent leurs limites. Chaque membre avait à coeur, pour renforcer sa propre notoriété et du fait du sentiment d'émulation développé par la Société, de démultiplier l'information et de la rendre accessible au plus grand nombre. L'activité et la réflexion collective de l'association ont été reconnues, au niveau local, par le sous-préfet et le préfet qui ont toujours sollicité son concours pour les enquêtes administratives, de préférence au Conseil Général, jugé moins fiable. Le gouvernement lui-même a admis la valeur du travail de la Société de Compiègne, réputée la plus dynamique du département (75), en distinguant, par une nomination au Conseil Général

de l'Agriculture, son président, le baron de TOCQUEVILLE (76).

C'est ce même état d'esprit qui devait animer les fondateurs de la Société des Agriculteurs en 1867, qui présidera à la naissance de la doctrine corporatiste en France entre les deux guerres, et que l'on pourrait retrouver dans certains aspects avancés par le plus grand syndicat agricole français... Nous ne manquerons pas aussi de signaler la réelle filiation existant entre les Sociétés et les actuelles chambres d'agriculture. On doit croire que la création de ces dernières, par la loi du 3 Janvier 1924, fut l'aboutissement de demandes réitérées des sociétés d'agriculture afin d'obtenir un statut semblable à celui des Chambres de Commerce et des Manufactures (77)...

Moins de deux cents hommes dans un arrondissement, accompagnés de milliers d'autres dans tous les départements de France, ont tenté, au début du XIXème siècle, de mettre le progrès en marche en agriculture. Génération après génération, ils ont été l'élite. Même si cela a ajouté à leur profit, à l'augmentation de la rente foncière, on ne doit pas oublier ce qu'ils ont apporté : ils ont introduit les perfectionnements successifs des façons culturales, des instruments, des machines, des traitements... Partout leur exemple a fait des émules ; grâce à eux, des progrès indéniables ont, en tous lieux, été accomplis et ils ont fait pendant longtemps de l'agriculture la première activité du pays ; ils ont aussi animé la vie politique et sociale, défendant des idées, visant à promouvoir la prééminence de leur classe. Cette oeuvre trop oubliée de la Société de Compiègne, conduite pendant plus de quatre vingt ans, méritait bien d'être exhumée, dans une publication retraçant les grandes lignes de l'évolution de l'agriculture oisienne contemporaine.

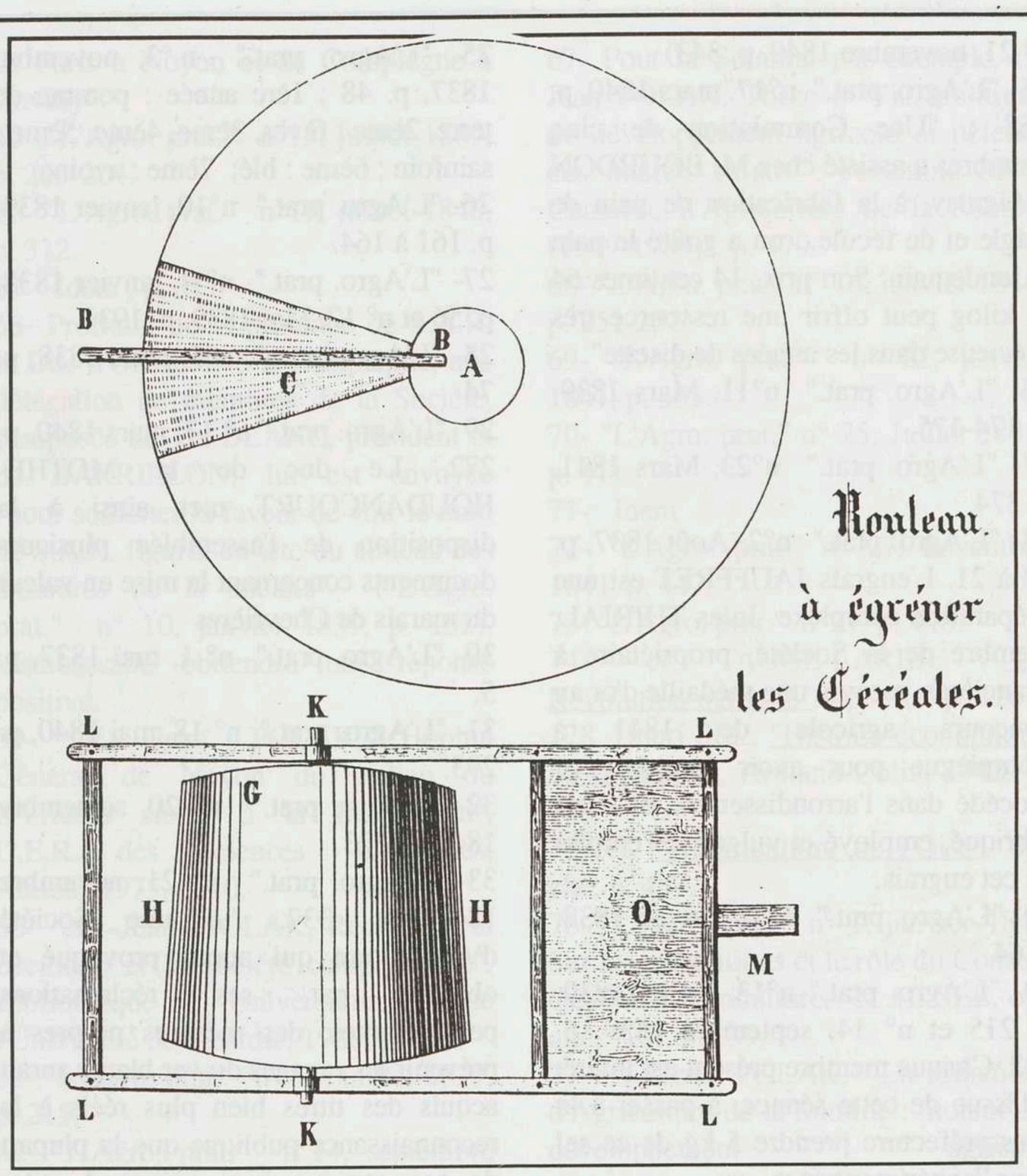

NOTES

1- "L'Agronome praticien", collection complète (1837-1911), Bibliothèque Municipale de Compiègne.

2- "L'Agro. prat.", n°17, Mars 1840, p. 279.

3- Un autre règlement sera adopté le 28 Mars 1864.

4- "L'Agro. prat.", n°9, novembre 1839, p. 129 à 135.

5- Idem

6- Idem, Article 1er

7- Le baron de TOCQUEVILLE est propriétaire à Baugy. On apprend ("L'Agro. prat." , n°9, p. 138) que M. de LARMINAT possède "un troupeau considérable en Bourgogne". M. POIRSON est inspecteur forestier, M. de CAYROL ancien député et président de la Caisse d'Epargne de Compiègne.

8- POIRSON démissionnera et sera remplacé par de BREDA ; après son décès, LARMINAT sera remplacé à la vice-présidence par MONY, maire de Noyon.

9- Nombre de membres actifs par canton au 1er Janvier 1842 : Compiègne : 56 ; Ribécourt : 22 ; Ressons : 27 ; Attichy : 25 ; Estrées : 18 ; Noyon : 18 ; Guiscard : 15 ; Lassigny : 6 ; hors arrondissement : 3 ; hors département de l'Oise : 8. Nombre total de membres : 198.

10- On en supprimera la lecture en juillet 1840, pour en porter directement approbation ("L'Agro. prat." n°19, Juillet 1840, p.302)

11- "L'Agro. prat." n°27, novembre 1841, p. 438.

12- "L'Agro. prat." n°23, budget pour 1841, p. 374.

13- C'est le cas par exemple pour le madia sativa, plante oléifère originaire du Chili présentée par TOCQUEVILLE à la séance du 25 Juillet 1840. ("L'Agro. prat." n° 20, septembre 1840, p. 326)

14- Le duc de la MOTHE-HOUDANCOURT dépose ainsi devant le bureau une touffe de seigle multicaule, remarquable par la hauteur le nombre de brins (42) ("L'Agro. prat." n° 20, septembre 1840, p. 321). BARRILLON présente deux betteraves fourragères de dimensions prodigieuses, l'une rose pesant 7 kg, l'autre jaune de 5,5 kg ("L'Agro. prat."

n° 21, novembre 1840, p. 343)
15- "L'Agro. prat." n°17, mars 1840, p. 268 : "Une Commission de cinq membres a assisté chez M. BOURDON d'Aiguisy, à la fabrication de pain de seigle et de fécule... on a goûté le pain le lendemain. Son prix, 14 centimes 64 le kilog peut offrir une ressource très précieuse dans les années de disette".
16- "L'Agro. prat." n°11, Mars 1839, p. 174-175.
17- "L'Agro. prat." n°23, Mars 1841, p. 374
18- "L'Agro. prat." n°2, Août 1837, p. 18 à 21. L'engrais JAUFFRET est une préparation complexe. Jules THIRIAL, membre de la Société, propriétaire à Francières, recevra une médaille d'or au concours agricole de 1841 à Compiègne pour avoir introduit ce procédé dans l'arrondissement et avoir fabriqué, employé et vulgarisé l'emploi de cet engrais.
19- "L'Agro. prat." n° 4, Janvier 1838, p. 64
20- "L'Agro. prat." n°13, Juillet 1839, p. 215 et n° 14, septembre 1839, p. 222. Chaque membre présent est invité, à l'issue de cette séance, à passer à la sous-préfecture prendre 5 kg de ce sel pour l'expérimenter.
21- "L'Agro. prat." n° 21, novembre 1840, p. 350. "Déjà dans la première moitié du XIXème siècle, on utilisait un peu partout la poudrette de vidange qu'on allait chercher aux voieries de Montfaucon ou de Saint-Denis... Grâce au bon marché des transports par eau, elle était connue sur les rives de l'Oise jusqu'au dessus de Compiègne. On la préférait pour la culture du blé à raison de 12 à 18 hl l'ha. Elle était le plus souvent enfouie par le dernier labour, mais parfois aussi semée en couverture après la levée au printemps. L'Agriculture dans l'Oise, Th. LEROUX et M. LENGLEN, Baillère, Paris 1909, p. 90.
22- "L'Agro. prat." n° 24, mai 1841, p. 400, n° 25, juilet 1841. p. 404. "Le marnage n'était d'ailleurs pas une invention récente puisqu'on assure que les Gaulois le pratiquaient avant l'arrivée des Romains". (AUGE-LARIBE, La Révolution agricole, Albin Michel, Paris, 1955, p. 136).
23- "L'Agro. prat." n° 8, septembre 1838, p. 128.
24- "L'Agro. prat." n° 26, septembre 1841, p. 425 et 427
25- "L'Agro. prat." n °3, novembre 1837, p. 48 ; 1ère année : pomme de terre, 2ème : fèves, 3ème, 4ème, 5ème : sainfoin ; 6ème : blé; 7ème : avoine.
26- "L'Agro. prat." n°10, janvier 1839, p. 161 à 164.
27- "L'Agro. prat." n° 4, janvier 1838, p. 56 et n° 12, Mai 1839, p. 193
28- "L'Agro. prat." n°5, mars 1838, p. 74
29 "L'Agro. prat." n° 17, mars 1840, p. 272. Le duc de la MOTHE-HOUDANCOURT met ainsi à la disposition de l'assemblée plusieurs documents concernant la mise en valeur du marais de Chevrières
30- "L'Agro. prat." n° 1, mai 1837, p. 5.
31- "L'Agro. prat." n° 18, mai 1840, p. 293.
32- "L'Agro. prat." n° 20, septembre 1840, p. 323.
33- "L'Agro. prat." n° 21, novembre 1840, p. 337. "... une Société d'Agriculture qui aurait provoqué et obtenu, par ses réclamations persévérantes, des mesures propres à prévenir les ravages du ver blanc, aurait acquis des titres bien plus réels à la reconnaissance publique que la plupart de ces corps qui se parent du titre pompeux de Sociétés Savantes et ne s'occupent que de questions abstraites et théoriques, plus propres à amuser les loisirs oisifs des habitants d'une petite ville qu'à augmenter le bien-être et la prospérité des populations environnantes."
34- Dans la Sarthe, le Conseil Général a attribué une prime aux ramasseurs de hannetons ; cette opération a coûté 17 121 F et permis la destruction du contenu de 22 828 boisseaux de hannetons (5757 hl). L'action conjuguée de tous les départements pendant quelques années, dit le Président TOCQUEVILLE, "parviendrait aisément à la destruction de l'ennemi le plus redoutable de nos récoltes". ("L'Agro. prat." n°21, novembre 1840, p. 340).
35- "L'Agro. prat." n°7, juillet 1838, p. 110.
36- "L'Agro. prat." n° 27, novembre 1841, p.439.
37- "L'Agro. prat." n° 23, mars 1841, p.371.
38- "L'Agro. prat." n° 10, janvier 1839, p.155.
39- "L'Agro. prat." n° 24, mai 1841, p. 387.
39 bis - Beaucoup de petits agriculteurs produisaient de temps à autre un poulain pour remplacer les chevaux âgés. On y consacrait généralement de vieilles juments ruinées, désormais incapables de rendre des services en culture, et les étalons qui n'étaient guère meilleurs. Ces chevaux n'avaient aucune race particulière : on y retrouvait du boulonnais, du normand, un peu de percheron, des chevaux du Vimeu, des flamands lymphatiques, des picards plus petits, des lafériens et des bretons. (L'agriculture dans l'Oise, op. cité, p. 261).
40- "L'Agro. prat." n° 27, novembre 1841, p.455.
41- Inventée par M. de VALCOURT, membre de la Société," (L'Agro. prat." n° 13, juillet 1839, p. 214, herse" à losange et à dents de fer qui a été adoptée à Roville comme une des plus parfaites".
42- Inventé par M. BOURDON d'Aiguisy, membre de la Société, "L'Agro. prat." n° 15, novembre 1839, p. 246.
42 bis- Ainsi MARSAUX fils, pour le buteur Grignon, "L'Agro. prat." n°11, mars 1839, p. 180.
43- "L'Agro. prat." n° 1, mai 1837, p. 5. Construction rapide et peu onéreuse d'un gerbier sur poteaux en matériaux solides, facilement accessibles pour faire face à une surabondance de récoltes.
44- Ainsi CARON, membre correspondant de Saint Valéry-sur-Somme, informe la Société de la conception et réalisation d'une nouvelle charrue par M. ROZE, forgeron à Arrest (Somme), ("L'Agro. prat." n° 9, novembre 1839, p.141), d'une batteuse par M. TUEUR (n°5, mars 1838, p.79), d'une nouvelle pompe à incendie, ("L'Agro. prat." n°20, septembre 1840, p. 317) La Société tente de connaître l'état d'avancement de travaux relatifs à la destruction du ver blanc engagés par la Société d'Agriculture de Clermont-en-Beauvaisis, en interrogeant un membre correspondant adhérant à cette société. ("L'Agro. prat." N° 23, mars 1841, p. 368)...
44 bis- Ce sont : la Société Royale d'Agriculture de Seine-et-Oise à Versailles, la Société Industrielle et d'Agriculture de Beauvais, les Sociétés d'Agriculture de Clermont (Oise), de

Senlis (Oise), du Nord à Lille, de l'Ariège à Foix, de Castres (Tarn), de Joigny (Yonne), de Meaux (Seine-et-Marne), le Comice Agricole d'Amiens (Somme), l'Académie d'Amiens (Somme), la Société Industrielle d'Angers (Maine-et-Loire), la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts d'Agen (Lot-et-Garonne)

45- "L'Agro. prat." n° 11, mars 1839, p. 171.

46- "L'Agro. prat." n° 19, juillet 1840, Mémoire de M. COMBES, secrétaire du Comité Agricole de Castres, "Les Sociétés agricoles, la nécessité et le moyen de les réorganiser", p. 301.

47- "L'Agro. prat." n° 19, Juillet 1840, p. 305.

48- Les noms et qualités des rédacteurs sont toujours bien précisés :"Baron HIGOUNET, Maréchal de Camp dans le Cantal", "P.F. OBRY, Vice-Président du Comice d'Amiens"... comme pour donner plus de crédibilité aux allégations...

49- Du fait de l'augmentation du nombre de ses membres et des sociétés correspondantes, le président est autorisé à faire tirer 150 exemplaires supplémentaires du bulletin. ("L'Agro. prat." n° 11, mars 1839, p. 168).

50- "L'Agro. prat." n° 23, mars 1841, p. 373, "Compte de Recettes... pour l'exercice 1840" : Abonnements au journal de la Société, 1839 et 1840 : 15 F.

51- La Société cherche à intéresser les "jeunes", ainsi les fils d'adhérents de moins de 21 ans sont-ils admis gratuitement aux sessions.

52- "L'Agro. prat." n° 7, juillet 1838, 1ère série : charretiers, vachers, batteurs en grange et autres agents de culture, 2ème série : bergers; 3ème série : filles de charge, filles de basse-cour et servantes de ferme.

53- "L'Agro. prat." n°7, Juillet 1838, p. 112, (Assemblée générale exceptionnelle du 21 Juillet 1838).

53 bis - Pour les concours agricoles du milieu du XIX° siècle, cf. Ronald HUBSCHER, "L'agriculture et la société rurales dans le Pas-de-Calais du milieu du XIX° siècle à 1914", Arras, 1979, p. 273 à 319.

54- "L'Agro. prat." n°13, juillet 1839, p. 203 à 206. Le Concours agricole eut lieu le dimanche 22 septembre 1839 "sur le territoire de Margny-lès-Compiègne, à l'embouchure des routes de Paris à Noyon et de Compiègne à Cuvilly".

55- "L'Agro. prat." n°13, juillet 1839, p. 203-204.

56- "L'Agro. prat." n°19, juillet 1840, p. 312.

57 Idem , p. 311

58- Profitant de la présence de S.A.R. le Duc d'ORLEANS à Compiègne, une délégation de membres de la Société, composée de Th. BLANC, président et de BARRILLON, lui est envoyée "pour solliciter la faveur de voir le nom de S.A.R. figurer en tête du tableau des membres de la société" ("L'Agro. prat." n° 10, janvier 1839, p. 152). L'ambassade obtiendra une réponse positive.

59- cf. Jean POLAK,"L'Hôpital Général de Noyon du milieu du XVIIème siècle à la Révolution", U.E.R. des Sciences Historiques, Amiens 1975, p. 10.

60- cf. Jean POLAK,"Rétif de la Bretonne et la société campagnarde", Bibliothèque Universitaire de l'Université de Picardie, 1980, p. 118.

61- "L'Agro. prat." n° 13, juillet 1839, p. 215.

62- "L'Agro. prat." n°14, septembre 1839, p. 222.

63- "L'Agro. prat." n° 17, mars 1840, p. 278.

64- "L'Agro. prat." n°17, mars 1840, p. 279.

65- Depuis toujours jalousie et hostilité ont caractérisé les relations entre l'aristocratie foncière et la bourgeoisie industrielle. Les notables paysans datent cette opposition du temps de Colbert, qui a favorisé les manufacturiers par rapport aux paysans, cf. MASPETIOL : "L'Ordre éternel des champs", p. 222. A la demande d'un des membres, qui souhaitait que la Société puisse devenir simultanément agricole et industrielle, il fut répondu : "Une même Société peut difficilement s'occuper d'objets aussi différents que l'industrie et l'agriculture, qui malgré les relations fréquentes qui existent entre elles, n'en ont pas moins souvent des intérêts distincts et quelquefois opposés" ("L'Agro. prat." n° 17, mars 1840, p. 271).

66- "L'Agro. prat." n° 10, janvier 1839, p. 155, thème déjà abordé dans l'Oise "Bulletin de la Société Industrielle et Agricole de Beauvais" de 1837, p.117 et 129.

67- Pour la Somme, par exemple, cf. Jean POLAK, Thèse : "Vie, politique de développement agricole et défense des intérêts ruraux : l'exemple de la Chambre d'Agriculture de la Somme (1949-1989)", p. 479.

68- "L'Agro. prat." n° 16, janvier 1840, p. 251-252.

69- "L'Agro. prat." n° 22, janvier 1841, p. 355.

70- "L'Agro. prat." n° 25, Juillet 1841, p. 411.

71- Idem

72- "L'Agro. prat." n° 27, novembre 1841, p. 447.

73- "L'Agro. prat." n°27, p. 448.

74- cf. AUGE-LARIBE "La Révolution agricole", op. cité, p. 126 à 128, Henri SEE, "Histoire économique de la France", Armand Colin, 1942, p. 123.

75- cf. "L'Agriculture de l'Oise", op. cité, p. 437.

76- "L'Agro. prat." n° 1, janvier 1842 Sur les attributions et le rôle du Conseil Général d'Agriculture, cf. H. SEE, op. cité, T. II, p. 139.

77- cf. Jean POLAK, "La Chambre d'Agriculture de la Somme : moteur du développement agricole départemental", Bibliothèque de la Faculté de Droit et de Sciences politiques et Sociales d'Amiens, 1985, p. 10.

****

L'auteur :

Jean POLAK, originaire du Noyonnais, actuellement proviseur du lycée professionnel de Méru (Oise), est l'auteur d'une thèse de Doctorat en histoire, soutenue en 1992 à l'Université de Paris X - Nanterre, sous la direction du professeur Ronald Hubscher : "Vie, politique de développement agricole et défense des intérêts ruraux : l'exemple de la Chambre d'Agriculture de la Somme (1949-1989.